

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission «Finances»

Séance du 13 décembre 2010  
Séance du 29 novembre 2010

## 5 Subvention sur projet - A.M.O.I. (Association pour la mémoire ouvrière et industrielle du bassin creillois)

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUADDI

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme M'BAYE-DIAO

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

36

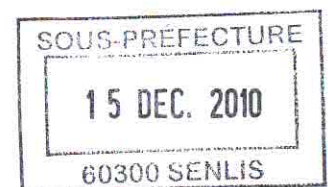
■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, Première maire-adjointe, expose :

A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'AMOI, l'association a organisé, les 4 et 5 décembre, deux journées d'exposition et de conférences. Pour cette commémoration, l'association a demandé la participation des villes de l'agglomération creilloise (Montataire, Villers Saint Paul, Nogent sur Oise) ainsi que de la communauté d'agglomération creilloise, pour organiser ces deux journées. La Ville de Creil a été sollicitée pour participer à la publication d'un numéro spécial des Cahiers de l'AMOI.

Le coût global pour cette édition spéciale est de 1 928 €. Il est demandé une aide de 200 €.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 29 novembre 2010  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 200 € à l'AMOI,

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de la ville.(CB/6574/025).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **15 DEC. 2010**

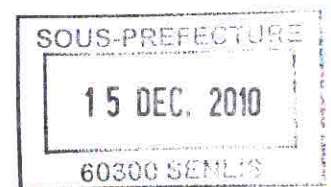
Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le **16.12.10**. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE